

certain désarroi ou des méfaits.

Vous vous souvenez qu'en 1937, lorsque les sulfamides ont fait leur apparition sur le marché, il y a eu des effets secondaires qui ont causé la mort de plusieurs personnes dans notre pays, je dirais même d'un nombre assez considérable de personnes. Cela était dû à la cristallisation des sulfamides sur la fonction rénale et avait pour effet secondaire d'entraîner le décès des patients.

Pourtant, ce médicament n'a pas été retiré du marché à ce moment-là, parce que, tout en ayant des effets secondaires nocifs, il pouvait également apporter un soulagement considérable dans le cas de certaines infections à gramme négatif et à gramme positif.

Monsieur l'Orateur, 1940 marquait l'apparition de la pénicilline dont les bienfaits sont indubitables. Pourtant, son usage a également provoqué des réactions secondaires qui ont eu des effets nocifs et, dans certains cas, ont même causé des mortalités.

Vous êtes certainement au courant de l'évolution rapide des nouveaux antibiotiques modernes, dont la streptomycine, en 1946, la cortico-stéroïde et l'auroéomycine, en 1949. Tous ces médicaments font partie d'une gamme médicale moderne qui soulage les malades et apporte un remède aux infections les plus récalcitrantes, et souvent évite la mort. Ces médicaments raccourcissent aussi de beaucoup la période de convalescence et évitent souvent des réactions secondaires qui pourraient faire traîner la convalescence d'un malade le reste de ses jours, s'il n'avait eu recours à ces médicaments qu'on qualifie de «magiques».

Le gouvernement, monsieur l'Orateur, peut-il être tenu responsable des effets de la thalidomide? Je prétends, comme tous ceux qui sont bien pensants, que le gouvernement ne peut—ni de près ni de loin—être tenu responsable de cette situation parce que, comme je vous le disais, les drogues n'ont rien d'absolu. Même si elles sont soumises à un contrôle assez rigide, personne ne peut garantir l'absolutisme lorsqu'il s'agit de médicaments.

Le gouvernement ne peut être tenu responsable moralement, parce que les essais cliniques que l'on exige sont soumis à des corps médicaux responsables et à des hommes de science qui prennent toutes les précautions nécessaires et dont les résultats des recherches sont soumis au directoire des aliments et des drogues à Ottawa.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de York-Centre (M. Walker) a fait preuve de beaucoup d'objectivité lors de sa participation au débat, et plus particulièrement lorsqu'il a déclaré:

Il n'y a pas de place, dans ce débat, pour des déclarations partisans.

Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il est député de l'opposition, je l'invite à déclarer, de façon non équivoque, à tous ceux qui veulent l'entendre, que la «partisanerie» n'a pas sa place dans cette situation malheureuse. Voilà pourquoi j'ai essayé d'être le plus objectif possible.

Monsieur l'Orateur, les sociétés pharmaceutiques auxquelles on a fait allusion tout à l'heure méritent la reconnaissance du monde médical et para-médical pour les efforts qu'elles ont déployés dans le domaine de la recherche et la mise sur le marché de nouveaux médicaments.

Dans un rapport intitulé *Facts about pharmaceutical marketing*, que je suggère aux honorables députés de lire, et plus particulièrement à la page 10, on voit ce qui suit:

(Traduction)

Il suffit de se pencher sur les tableaux de mortalité en Amérique du Nord, établis les 20 dernières années, pour se rendre compte du bienfait évident des produits pharmaceutiques modernes. On trouvera ci-après les taux de régression de la mortalité pour les différentes maladies considérées: pneumonie: 61 p. 100; fièvre rhumatismale: 41 p. 100; appendicite: 76 p. 100; amygdalite et pharyngite combinées: 66 p. 100. L'endocardite bactérienne, qui est une infection cardiaque, était jadis mortelle. Grâce à l'application de doses massives de pénicilline nombre de gens, qui seraient morts jadis, vivent aujourd'hui normalement, heureusement et utilement.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'aurais beaucoup d'autres observations à faire relativement à ce projet de loi, mais je suis d'avis, à l'instar de tous les députés qui ont pris part au débat, que tout ce qui était essentiel a été dit.

Je suis heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait proposé cette mesure, et j'espère qu'elle recevra l'approbation de la Chambre.

(Traduction)

M. l'Orateur: Le projet de résolution est-il adopté?

M. Malcolm MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, le Règlement ne m'étant pas familier, je ne suis pas certain de respecter la procédure. J'aimerais dire quelques mots à propos de cette mesure; j'ai besoin de cinq à dix minutes et je me demande si nous aurons l'occasion de poursuivre le débat lundi prochain?

Des voix: Cinq heures!

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, dois-je constater qu'il est cinq heures ou préférez-vous que je commence à présenter mes observations à propos de ce bill?

M. l'Orateur: Je suis infiniment désolé, mais nous n'avons pas le choix. Comme il est cinq heures, nous passons maintenant aux